Règlement interieur tournoi open rapide de MEYSSAC 2024

Article 1

Le club de Meyssac 19500, représenté par son président Franck GILLET,

Organise le 16 Juin 2024 son 6 eme tournoi rapide.

Lieu du tournoi; Salle du club, place Saint Georges, 19500 MEYSSAC.

Cet Open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- * Comportement correct exigé
- * Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2: Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.7)

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre de son open au cours de la ronde précédente au plus tard.

Pas d'appariement sur internet .

Pour toute la durée de la compétition les articles suivants seront appliqués.

Application de l'article B3

Les règles du jeu rapide s'appliquent pour les articles A2, A3, A5.

Application de l'article A2

A.2 Les joueurs et joueuses ne sont pas obligés d'enregistrer les coups mais ils/elles ne perdent pas le droit d'effectuer une réclamation normalement basée sur la feuille de partie. Les joueurs ou les joueuses peuvent à tout moment, demander à l'arbitre de leur fournir une feuille de partie dans le but de noter les coups.

Application de l'article A3

A.3 Les pénalités mentionnées aux articles 7 et 9 des Règles de Compétition sont d'une minute au lieu de deux minutes. Les coups irréguliers et les réclamations de nulles incorrectes n'apporteront qu'une minute de temps supplémentaire à l'adversaire.

Application de l'article A5

A.5.1. A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des deux adversaires,

- A.5.1.1. Aucun changement ne doit être fait au réglage de la pendule, à moins que la programmation horaire de la compétition n'en soit affectée.
- A.5.1.2. Aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.
- A.5.2. Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il/elle agit en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire a l'autorisation de réclamer, à condition qu'il/elle n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continue. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les deux adversaires sans intervention de l'arbitre

Article 3 : Cadence

Cadence : 15 minutes avec un incrément de 3 secondes par coup depuis le début de la partie.

Article 4: Horaires

Accueil des participants à partir du 16 juin 2024 à

8H15 Clôture des inscriptions à 9h 15

Affichage appariements à 9h 25

Première ronde à 9h 30

Deuxième ronde à 10h 20

Troisième ronde à 11h 10

Quatrième ronde à 13h 30

Cinquième ronde à 14h 20

Sixième ronde à 15h

10 Septième ronde à

16h 00 Remise des prix

à 17h 15

Article 5:

Droits d'inscriptions : Adultes : 15€ Jeunes : 7€ jusqu'au 8 Juin, (18€ et 9€ le jour du tournoi)

Répartition des prix affichée dans la salle de jeu au plus tard avant la moitié du tournoi.

Les prix ne sont pas cumulables,

Les trois prix principaux seront versés en fonction de la place au classement général

Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en nature et en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- · Prix du classement général,
- · Prix par tranches ELO,
- · Prix joueurs non-classés

Article 6: Classement

Départage des ex aequo :

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz, le Cumulatif puis par la Performance en cas de nouvelle égalité

Article 7: Forfaits

Le délai autorisé pour le retard est de 5 minutes, au-delà le retardataire aura partie perdue.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) inscrit le résultat à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 10: Rappels

L'exclusion du joueur sera prononcée après 2 forfaits,

Chaque participant s'engage à respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi),

- · les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- · les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- · Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.
- · Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- · S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.
- · Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,
- · si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des Juridique si les faits sont avérés,
- · avoir une attitude convenable
- · analyse et blitz interdits dans la salle
- · interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- · éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- \cdot signalement des abandons non justifiés au Directeur Juridique pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- · toute dégradation entraînera une exclusion

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones nonfumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

Article 11:

Arbitre Principal: Bernard RAGGINI, Arbitre Fédéral open 2

Article 12: Jury d'appel

Sa composition sera affichée en annexe dans la salle de tournoi avant le début de la première ronde

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14:

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal L'Organisateur

Bernard RAGGINI Franck GILLET